L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. [illegible], rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
[illegible] par année, d'avance $12
[illegible] deux fois par semaine, [illegible] $5
[illegible]
ANNONCES.—[illegible] par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante [illegible] subséquente. Aucun avis ne [illegible] d'une piastre, pour chaque [illegible]
LES ANNONCES [illegible] par dix lignes, pour chaque [illegible]
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être [illegible] de cette disposition.
Le prix [illegible] aux avis est limité aux [illegible] de la ligne de leurs affaires [illegible]

ARRANGEMENT D'HIVER.
TROIS VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR BALISE et tous les lieux intermédiaires. Le steamer FAME, capitaine J. [illegible] Northup, partira positivement de la Nouvelle-Orléans [illegible], à 10 heures A. M., et [illegible]
Le steamer [illegible], capitaine A. Tamboury, partira de [illegible] à 10 heures A. M. [illegible]
[illegible] toute la saison. M. Jacques [illegible] bateaux dignes de leur [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR PLAQUEMINES. Donald [illegible] bateau neuf et fin marcheur ST. MARY, capitaine Hooper, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et samedis à dix heures du matin. [illegible], il quittera Plaquemines [illegible] heures du matin. [illegible] s'adresser à bord ou à
J. A. BRAUD & LANDRY.

POUR LA BALISE. Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan, partira [illegible] pour la Balise, tous les same[dis] [illegible] à 10 heures.
[illegible]
ROBERT MURPHY.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
[illegible] PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Thomas [illegible] les ports intermédiaires.— [illegible] CANTON, capitaine Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du [illegible] ports intermédiaires. A son [illegible] tous les samedis à 11 heu[res] [illegible] à la Nouvelle Orléans le dimanche [illegible]

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, pour [illegible]. A son retour il quittera le [illegible] à 11 heures du matin, et [illegible]
Le public peut dire [illegible] que ces deux paquebots [illegible] toute la saison. [illegible] la marche et la commodité, [illegible] l'encouragement public.
[illegible]
WM. H. AVERY, rue Gravier.

POUR BAYOU-SARA.—Le [illegible] BELLE CREOLE, capitaine [illegible]
[illegible]
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR NEW-YORK.—Jeudi soir.—Le [illegible] ROBERT PARKER, capitaine [illegible]
FOSDICK & BRO., 55 Camp.

POUR NEW-YORK.—Le 19 courant.—Le navire TENNESSEE, capitaine Pray, ayant [illegible]
J. H. WOODRUFF & Co., 60 Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'U[nion]. [illegible] UNION, capitaine [illegible]
J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Cette semaine.—La [illegible] JOHN BREWER, capit. Cutter, ayant la [illegible]
FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson & Co. [illegible] Le navire ANN, [illegible]
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier [illegible], capitaine Creighton, ayant son [illegible]
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire de première [illegible] SOUTH CAROLINA, [illegible] de 400 balles de coton [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier [illegible] de première classe, capitaine [illegible] de 400 balles de coton [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX.—Le brick NEW [illegible], partira sous peu. Pour [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire BORN[EO] [illegible], ayant la plus grande par[tie] [illegible] partira sous peu. Pour pas[sage] [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier [illegible], capitaine Laurence, ayant son [illegible] partira sous peu. Pour passage seu[lement] [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire [illegible], capitaine Winsor, ayant la plus [illegible] chargement engagé, partira sous [illegible] balles de coton ou passage, ayant [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier [illegible] Golden, ayant la majeure [illegible] chargement engagé, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1. [illegible], capitaine Weston, ayant la majeure [illegible], partira sous peu. Pour [illegible] passage, ayant de beaux emménagements [illegible]
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première [illegible] CLIFTON, capit. Ingersoll, ayant la [illegible] de son chargement engagé, partira sous [illegible] de 400 balles de coton ou passage, ayant de [illegible]
L. H. GALE, 93, commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier [illegible], capit. Higgins, partira sous peu [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUFFOLK, capit. B. Crosby, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR GLASGOW.—Le navire A 1, UNI[CORN], capitaine Very, ayant son chargement complet, sera promptement expédié. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE.—La barque A. 1. fine voilière MERSAY, capitaine Tucker, ayant son [illegible] engagé, sera expédié. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

BRODEQUINS ET SOULIERS.—3000 caisses en magasin, reçus par les derniers arrivages [illegible] un assortiment complet, pour hommes, [illegible]. Souliers en toutes variétés, pour dames et demoiselles. Ces chaussures sont de première qualité et seront vendues à bon marché, par
FROST & Co. 10, Magasins. 10 nov.

CHAPEAUX.—En feutre, soie et à poil pour hommes, de la dernière mode de New York, [illegible] feutres, couleurs perle, noire et grise, à [illegible] bords selon la dernière mode, à vendre à bas prix, par FROST & Co. 10, Magasins. 10 nov.

M. SAMUEL ROTHKOPF,
(NATIF DE LYON, EN FRANCE,)
Opérateur de Cors,

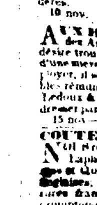

A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de l'extirpation des Cors aux pieds de toute espèce, comme oignons, œils de perdrix entre les doigts, ongles incarnés et rentrés dans les chairs, etc., par le moyen d'un élixir préparé par lui-même. L'opération est faite dans l'espace de deux minutes et sans douleur, et permet de remettre sa chaussure et de marcher aussi facilement qu'avant. [illegible] Les personnes opérées ont la satisfaction de prendre en main la racine de leurs Cors.
M. S. R. demeure rue St. Pierre, No. 54, entre Chartres et Royale.
M. SAMUEL ROTHKOPF se rend au domicile de ceux qui veulent bien le faire appeler.
N. B.—Un grand nombre de certificats des premiers médecins d'Europe peuvent être vus à sa demeure.
1[illegible] nov.—6m

RACINES BULBEUSES DE HOLLANDE.—IMPORTATION DIRECTE.—Le soussigné vient de recevoir par le navire TAGLIONI, du Havre, un grand assortiment de racines de fleurs bulbeuses comprenant cinquante variétés d'hyacinthes doubles et simples, tulipes, crocus, iris, lilies, polyanthus, narcisses, couronnes impériales, jonquilles, gouttes de neige doubles, anémones, renoncules, liliastrées, fleurs tigrées du Mexique, lilas &c. Les prix en sont modérés.
10 nov. Wm. DINN, 11, Commune.

AUX HABITANS SUCRIERS.—Un planteur des Antilles ayant une grande expérience pratique, désire trouver de l'emploi comme économe ou surveillant d'une sucrerie. Son but principal étant de trouver à s'employer, il se tiendra pour satisfait s'il ne reçoit que de faibles rémunérations, au commencement. Il se réfère à M. A. Ledoux & Co, rue du Canal No. [illegible], auxquels on peut s'adresser par écrit pour avoir des informations.
15 nov.—3

COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, &c.
Nous recevons par les navires Haydee, Louisiana et Lapland, un assortiment complet de Coutellerie, Ligne et Quincaillerie, provenant des meilleures fabriques anglaises, également un bon approvisionnement de Porcelaines françaises de toutes dimensions. Voulant écouler promptement ces marchandises et diminuer notre stock nous les vendrons à des prix très modérés.
LABAIDE & JACQUELIN,
19 nov 29, rue de la Vieille Levée.

EAU-DE-FLEURS D'ORANGER.—En caisses de 24 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
15 nov 17 et 19, St Louis.

COGNAC.—Le fine preuve, marque J J Dupuy, en demi pipes, ayant droit au draw back, à vendre par
15 nov EUG ROCHEREAU, 17 et 19, St Louis.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

☞ Le comité Central Whig, dans sa séance du 12 du courant, a unanimement, "Résolu qu'il soit recommandé aux Whigs des différens districts de la Nouvelle-Orléans, de se réunir dans leurs districts respectifs, le samedi, 22 du courant, à 6 1/2 heures P. M., afin d'adopter les mesures qu'ils jugeront convenables pour le choix à faire de candidats à la Chambre des Représentans.

Résolu qu'il soit recommandé aux dites assemblées de districts, de nommer autant de délégués que chaque district doit avoir de Représentans. Ces délégués formeront un comité général qui nommera des candidats pour représenter la paroisse d'Orléans au Sénat de l'Etat; et ces nominations seront soumises à l'approbation des Whigs de la Paroisse à une assemblée générale.

JAMES P. FRERET, Président.
FERGUS GARDERE, Sect.

M. WEBSTER ET L'OREGON.

Dans une réunion des Whigs de Boston, à Faneuil Hall, le 7 courant, DANIEL WEBSTER a prononcé un discours dans lequel il a abordé avec beaucoup de franchise et de liberté, la question d'intérêt actuel. Voici comment il s'est exprimé à propos de l'Orégon:

"L'un des premiers devoirs du gouvernement général est de diriger les relations étrangères; et une direction convenable est surtout importante en ce moment. Il est surtout une question qui cause en ce moment une si vive préoccupation, d'une nature si délicate et si importante pour le maintien de la paix et du bonheur de notre pays, qu'il n'est pas facile d'en parler dans une assemblée publique et qu'on doit le faire avec la plus grande réserve et la plus grande discrétion.

"Le maintien de la paix à des conditions honorables a été de tout temps un objet fort désirable; mais entre deux pays intimement liés l'un à l'autre, entre deux grands pays commerciaux, la paix ne doit jamais être troublée à la légère, ni sans motif grave. Permettez-moi donc de dire quelques mots sur un sujet qui a causé, il y a peu de jours, une assez chaude alarme. Je veux parler de l'Orégon. Quelle est la question à résoudre? Où en est-elle en ce moment? Il n'est point nécessaire de remonter à l'histoire de la découverte de l'Orégon, ni aux droits respectifs des divers prétendants. Il suffit de rappeler que le règlement des frontières est en discussion depuis près de quarante ans. On s'inquiète maintenant bien fort de ce que vont faire les Etats-Unis et la Grande Bretagne et des conséquences qui pourraient en résulter.

"Le règlement des droits sur l'Orégon est une question qui a toujours dû et qui doit encore se résoudre par voie de négociation. Une Convention de 1818, renouvelée d'abord pour dix ans, plus pour une période indéfinie, stipulait l'occupation commune par les deux parties intéressées, chacune d'elles s'engageant à prévenir l'autre un an à l'avance du moment où elle voudrait faire cesser l'effet de la convention. Cet avis n'a été encore donné ni par l'une ni par l'autre, et l'occupation commune subsiste encore. La question reste donc toujours ouverte aux négociations. A différentes époques, en 1818, en 1824, en 1826, le gouvernement a proposé une ligne de division à l'aimable L'Angleterre, ainsi que l'a dit Sir Robert Peel, a des droits qui doivent être et qui seront respectés. Je ne prétends pas de mon côté que notre pays a des droits qui doivent être et qui seront respectés. Je ne puis prévoir quelle sera la solution définitive; mais j'ai la conviction que cette solution peut être honorable et en même tems respecter les droits des deux pays.

"Grâce à sa position, l'Orégon, d'ici à peu d'années, comptera une population de cent mille âmes dont l'immense majorité sera d'origine anglo-saxonne. Le moment peut-être n'est donc pas loin où nous verrons sur les rives occidentales de l'Amérique s'élever une nation qui ne voudra ni de la suzeraineté de l'Angleterre, ni de celle de l'Union, tout en adoptant les grands principes que nous avons tous hérité de nos pères. Je voudrais donc que de notre part l'on se gardât de toute défiance exagérée, et de toute récrimination malveillante contre l'Angleterre. L'amertume qui en résulte, ne fait que disposer le peuple à se lancer dans les horreurs d'une guerre, toute opposée aux véritables intérêts du pays, aussi bien qu'à l'esprit du siècle.

"Le règlement des droits des deux pays doit être à mon avis l'objet d'un arrangement à l'amiable. La ligne de division devait être tracée de manière à se prolonger au delà des montagnes Rocheuses dans la direction qu'elle a pris en deçà. Je ne prétends point donner une opinion formelle sur la ligne exacte qu'il faudrait suivre; mais je rappellerai qu'en 1818, en 1824, en 1826, les Etats-Unis ont proposé le 49e. degré de lat. sept. et que cette proposition était matière à discussion et présentait encore quelque difficulté.

"Quel est l'homme, dans l'un ou l'autre pays, qui voudrait pour cette question en venir à la guerre avant d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation? Quel qu'il soit, Président des Etats-Unis ou premier ministre de S. M. B., il ne pourrait, sans prouver d'une manière éclatante que tous les autres moyens ont été tentés et qu'ils ont échoué, plonger les deux pays dans le gouffre de la guerre et conserver sa position une heure de plus. Celui qui jetterait le premier brandon de la guerre, allumerait un incendie qui s'étendrait sur le globe entier; il serait bientôt lui même la victime de l'embrasement qu'il aurait causé. Je regrette, ainsi que je l'ai déjà dit, l'excitation qu'a provoquée ce sujet, surtout dans le sud; c'est une question qui doit être examinée et discutée d'une façon calme et impartiale.

"Le plus grand nombre des dissertations sur ce sujet ne sont guères que l'exhibition d'un grand patriotisme sur une petite échelle; et elles ne tendent qu'à embarrasser ou règlement définitif. Les menaces et les prévisions de guerre produisent une partie des maux que ferait la guerre elle-même. Ce qu'il nous faut, c'est une paix solidement assise. Toutes les spéculations qui ont pour objet la rupture de relations pacifiques mènent à des conséquences que nul ne peut prétendre diriger. Pour ma part, j'adopte la devise d'un ancien Président des Etats-Unis: "Ne rien demander que ce qui est juste, ne se soumettre à aucune injustice"; et je ne veux point, pour le seul plaisir de produire quelqu'effet, me livrer à la moindre parade de patriotisme."

La plupart des idées exprimées par M. Webster sont d'une justesse irréprochable. Son vif désir d'une paix honorable, son éloignement pour la guerre tant que l'on n'aura pas épuisé tous les moyens de conciliation, le blâme dont il frappe les menaces et les fanfaronnades de quelque part qu'elles viennent, enfin la devise qu'il adopte: "Ne rien demander qui ne soit juste, ne se soumettre à aucune injustice," tous ces sentimens obtiendront l'approbation la plus cordiale des vrais amis du pays, quelque soit leur opinion. Mais il est certains points sur lesquels on ne saurait être d'accord avec le grand orateur. La question à résoudre ne se présente plus dans les mêmes conditions qu'il y à vingt-cinq ans. Les dispositions des cabinets ne peuvent plus être les mêmes quand celles des peuples ont changé si profondément. En 1826, à l'époque où le gouvernement Américain proposait la limite du 49e de lat. septentrionale, le peuple ne s'intéressait pas encore à la possession de l'Orégon comme il le fait aujourd'hui; les efforts respectifs de colonisation et d'organisation, faits par les deux nations dans l'Orégon, ont vivement réveillé leur jalousie; et l'envahissante ambition de l'Angleterre n'a jamais été plus profondément ressentie par toute la population de l'Union. On ne saurait se dissimuler que toute celle de l'Ouest, aussi bien qu'une partie de celle des autres régions a la conviction que nos titres sur l'Orégon sont incontestables. On ne saurait se dissimuler non plus que cette population verrait avec douleur l'Angleterre se créer un nouveau point d'appui dans notre voisinage; et qu'elle est décidée à réclamer, coute que coute, le territoire tout entier. Ce sont là des dispositions nouvellement manifestées, sinon nouvellement nées; mais elles sont assez graves pour qu'on en tienne bon compte. Elles modifient singulièrement la position de la question; elles doivent influer nécessairement sur la solution. Tout en désirant la paix aussi vivement que M. WEBSTER lui-même, on peut donc craindre qu'il ne soit plus difficile qu'il ne le pense, de la conserver.

Il est du reste une considération qu'il ne faut jamais perdre de vue dans une question de guerre, c'est que le Président ne peut rien sans le tout-puissant concours de l'opinion publique. Pour notre part, nous sommes tout prêts à nous en remettre au jugement de nos concitoyens. Nous avons en eux trop de confiance pour croire qu'ils puissent se laisser diriger par les clameurs forcenées des organes démagogiques; nous croyons qu'à l'heure décisive, ils sauront se dégager des passions des partis et prononcer dans leur propre cause un verdict équitable. Nous croyons aussi que la législature nationale, dans laquelle réside le droit constitutionnel de déclarer la guerre, ne recourra pas à ce dernier moyen, à moins qu'elle ne puisse, suivant l'expression de M. Webster, "prouver que tous les autres moyens ont été inutilement essayés."

On doit s'attendre à voir arriver à chaque instant le nouveau steamer *Galveston* qui doit faire les voyages réguliers entre Galveston et la Nouvelle-Orléans.

La SIGNORA Pico dont les succès ont été si brillants à New York, donne un premier concert, vendredi, 21 courant, à la Salle de bal de la Bourse St. Louis. Ce sera là une digne ouverture pour la saison musicale. Mme. Pico sera secondée par Antognini que nous avons entendu naguère et qui brille plus dans un concert qu'au théâtre, par Mme. Majocchi et M. Valtellina qui faisaient partie de l'avant dernière compagnie Italienne, venue dans notre ville. Le connu n'est pas sans mérite; espérons que l'inconnu est aussi excellent que l'ont dit nos confrères du Nord.

Chronique Locale.

AFFAIRE DE LA BOURSE ST-LOUIS.—La Cour du recorder Génois a été occupée hier par l'investigation de la rixe dans laquelle le capitaine Carson a été tué par T. M. Wadsworth.

Le premier témoin appelé, M. Santini, employé à la buvette de la Bourse St Louis, dépose que dans la soirée du 17 le capitaine Carson vint pour prendre quelque chose avec M. Dupera, et comme il était à boire, vir le défunt se retourna et s'approcha de M. Wadsworth qui était près de l'une des colonnes de la buvette. Il [illegible] se plaignit [illegible]; mais il vit M. Styles s'efforcer d'éloigner le capitaine Carson qui le repoussa et adressa de nouveau la parole à Wadsworth. Un instant après M. Wadsworth sortit un pistolet de sa poche et le tira sur Carson. [illegible] tomber.

Le capitaine Jordy dépose qu'il est revenu du lac avec le Dr Harrison, M. Stiles et le capitaine Carson, que celui-ci les a entretenus de sa querelle avec M. Wadsworth, disant qu'il voulait en avoir satisfaction, à moins qu'on ne lui fasse des excuses à genoux, qu'autrement il lui donnerait des coups de cravache. Le capitaine Carson paraissait tellement irrité qu'il ne savait trop ce qu'il faisait ou disait, mais il n'était point ivre.

En arrivant au coin des rues St Louis et Chartres, M. Stiles proposa d'entrer prendre quelque chose à la bourse, ce qui fut accepté. En entrant à la Bourse le déposant vit M. Wadsworth près du poële, à quelques pas de la buvette—Carson l'ayant vu presqu'en même tems se mit à lui faire des signes de tête menaçants—il jeta quelque argent sur le comptoir et s'approcha de M. Wadsworth.

Le déposant pria en grace M. Stiles d'éloigner Carson, craignant quelque catastrophe.—Carson tournait le dos au déposant qui entendit M. Wadsworth dire: "quel satisfaction demandez-vous?" immédiatement après il entendit le rapport d'une arme à feu, et le défunt tomber sur le comptoir.

M. Alphonse Dupéré dépose qu'étant à la Bourse St. Louis dans la soirée du 17, il vit M. Wadsworth en conversation avec J. Carson. S'étant approché, il entendit Carson dire; "Voulez-vous me donner la satisfaction que je vous ai demandée?" et M. Wadsworth répondre: "quelle sorte de satisfaction puis-je vous donner M. Carson?" Sur cela Carson sortit sa main droite de sa poche et dit: "je veux la satisfaction....." Avant qu'il n'eût terminé sa phrase, Wadsworth sortit un pistolet et le tira sur Carson, qui tomba en arrière contre le comptoir. Pendant cette conversation il n'a point vu Carson faire de gestes menaçans envers Wadsworth.

Preston W. Farrar dépose s'être trouvé le 17 au soir, à la Bourse St. Louis, en conversation avec Wadsworth. Pendant cette conversation, il vit entrer Carson avec quelques amis. Dès que Carson vit Wadsworth, il s'approcha de lui, de l'air d'un homme très agité, et lui dit: "Voulez-vous, monsieur, me donner satisfaction pour l'injure que vous m'avez faite? Je ne veux pas être mis au pénitentiaire à cause de vous—et je vous demande une réponse catégorique!" Wadsworth lui répondit par une autre question: "Quelle espèce de satisfaction voulez-vous monsieur?" Immédiatement après, car le déposant ne regardait que Carson, il entendit le rapport d'une arme à feu et vit Carson tomber. Les parties n'étaient pas à deux pas du déposant.

M. William K. Stiles dépose à très peu de chose près, comme le capitaine Jordy.

Ces dépositions ont été transmises à l'avocat de district pour être soumises au grand jury à la prochaine réunion qui aura lieu demain.

Hier M. J. F. Bercier, rue de la Vieille Levée, entra un affidavit devant le recorder Génois, accusant un nommé J. Estrada d'avoir obtenu de lui $300 sous de faux prétextes. Il parait que, vers le 1er de ce mois Estrada se présenta chez le déposant et lui exposa qu'il avait acheté, pour $500, un café près du débarcadère des bateaux à vapeur à Lafayette, et qu'à sa prière, il lui prêta $300, dans la persuasion que c'était bien réellement comme il l'affirmait, pour payer une partie de son prix d'achat. Depuis lors Estrada a disparu et M. Bercier a découvert que ce prétendu achat n'a jamais été fait. On est à la recherche de Estrada que l'on croit être dans le faubourg Lavandais.

Havane.

Par le brick *Empresario*, arrivé hier, nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 13.

Le bateau à vapeur *Jgen* vient d'être acheté pour faire les voyages, régulièrement, entre Cardenas et Sagua.

La Aurora, de Matanzas se plaint que les exportations de sucre aient diminué considérablement. En 1844, de janvier à octobre, l'exportation s'était élevée à 155,299 caisses; cette année, elle n'a été que de 113,125.

L'archevêque de la Havane, Ramon Casaus y Torres, est mort le 10 de ce mois à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les autorités de la Havane ont arrêté qu'à partir du premier janvier prochain, le port de Sagua la Grande sera ouvert au commerce comme ceux de Mariel et Cardenas, sur les bases suivantes:

1o. Les bâtimens espagnols pourront y entrer, décharger et charger des produits du pays, suivant les dispositions existantes.

2o. Seront admis les bâtimens de toutes nations allant sur lest charger de sucre ou autres produits.

3o. On admettra aussi les bâtimens étrangers portant les objets suivans: bois et planches, douelles, cerceaux en bois, boucauts montés ou à monter, barils dito, essentes, caisses à monter pour sucre, formes en fer, fer blanc ou zinc, sacs de pitre ou de fil, sac de nattes, bœuf et porc salé, sel venant de l'île, morue et poisson, maquereaux, etc., ferronerie, machines à vapeur pour sucreries, chaudières pour dito, briques.

4o. Si les bâtimens portent avec ces objets d'autres non énumérés, ils devront aller d'abord décharger ces objets prohibés dans les ports ouverts sans restriction.

ELECTIONS.

MASSACHUSETTS.—On a voté le 10 de ce mois, dans le Massachusetts, pour élire un gouverneur, un lieutenant gouverneur et les membres de la Législature. Il n'y aurait aucun doute sur le succès du ticket whig n'était l'obstination du parti natif à favoriser indirectement les locofocos. Mais dans l'état actuel des choses, il serait impossible de prévoir avec quelque certitude comment les choses vont tourner.

SINISTRE.—Il parait que le *Chateaubriand*, capitaine Laborde, venant du Havre ici, avec environ 250 passagers, a été démâté le 2 novembre, se trouvant par 68° de longitude. Le Cairo, capitaine Childs, qui l'a rencontré dans cet état a pris quelques-uns de ses passagers: Mme F. Fryer, MM. L. Ducournau, J. A. Banquié, F. Pricard, lesquels sont arrivés hier par les towboats, G. Thomas, V. Leme, S. Ferman et trente d'entrepont.

MICHIGAN.—Les quelques retours qui nous sont parvenus du Massachusetts, font prévoir le succès des locofocos à une majorité réduite. Le grand comté de Wastenaw qui, depuis 1840 jusqu'à l'an dernier, a invariablement donné 200 voix de majorité aux locofocos, vient de donner 200 voix de majorité aux whigs.

RIXE A WASHINGTON.—Il y a eu le 8, à Washington, dans les bureaux du journal l'*Union*, une querelle entre M. Heiss, l'un des propriétaires, et M. C. V. Eray, le correspondant du Charleston Mercury. Ce dernier a, dit-on, reçu une volée des mains du major Heiss, pour être entré dans les bureaux du journal, malgré la défense qui lui en avait été faite.

LA PENNSYLVANIE ET LE TARIF.—Les citoyens du comté de Schuylkill, se sont réunis, sans distinction de parti, le 3 de ce mois, en assemblée publique, afin de protester contre les intentions manifestées par l'administration de recommander la révision du tarif de 1842.

MARINE.—Le vaisseau des Etats-Unis *Falmouth*, commodore Conner, est arrivé à Pensacola, le 9 de ce mois. Le brick *Porpoise*, commandant Hunt, y est arrivé le même jour; le *Saratoga*, Shubrick, le 10, et le *Laurence*, Jarvis, le 14.

La frégate *Potomac* et le steamer *Princeton*, avaient quitté Pensacole quelques jours auparavant pour se rendre à Norfolk.

FLORIDE.—Les retours parvenus au secrétaire d'état, dans les trente jours qui suivent l'élection (terme passé lequel les retours ne sont pas admis), donne cinquante-une voix de majorité au candidat whig Cabell; maintenant la question est de savoir si les retours en retard seront admis ou non, malgré la loi.

IMMIGRANTS.—Sur 6,186 immigrants arrivés dans le port de New York pendant le mois d'octobre, dit le *N. Y. Express*, 3,282 venaient de la Grande-Bretagne, 1,754 de Brême.

James Powers avait commis dernièrement à Salem, envers une femme, un crime que la loi du Massachusett punit de mort. Il allait en effet être condamné lorsqu'à la surprise de tout le monde les poursuites ont été abondonnées. La personne insultée étant devenue la femme du coupable. L'individu se trouvant placé entre le mariage et la mort—il n'a pas du hésiter.

Le 6, un établissement de teinture attaché à une fabrique dans le New Jersey, a été incendié. Perte évaluée à environ $6000.

ST. DOMINGUE.—On apprend par l'arrivée du brick *Huntress*, à New York, que la flotte dominicaine consistant en cinq goëlettes, avait quitté Porto Plata, le 19 octobre, pour aller attaquer le Cap Haytien. On assurait aussi qu'une armée dominicaine forte de 400 hommes était sur les frontières pour coopérer au mouvement de la flotte.

REPUBLIQUE ARGENTINE.—On lit dans le N. York *Herald*, du 10: "La barque *Rosina*, capitaine Daly, est arrivée hier de Rio Grande, après une traversée de 48 jours, et nous apporte des nouvelles assez importantes relativement aux affaires de la république Argentine.

"Il parait, d'après le rapport du capitaine Daly, que les Français et les Anglais avaient pris les villes de Colonia, St. Louis, Maldonado et Bosco, sans aucune résistance, et que les forces combinées remontaient la rivière pour s'emparer de Buenos Ayres.

"Ces nouvelles indiquent l'intention, de la part de l'Angleterre et de la France, à forcer Rosas à faire la paix."

☞ Nous appelons l'attention des capitalistes et surtout des personnes qui désirent s'établir sur de bonnes terres, fortes et fertiles, sur la vente des propriétés de M. Dugué Livaudais, annoncée pour le PREMIER DECEMBRE prochain. Ces terres, dont la majeure partie est située dans la localité connue sous le nom de *la Vacherie*, offrent de grands avantages à la spéculation.

Plusieurs belles propriétés situées à Lafayette seront aussi offertes en vente en même temps, ainsi qu'un nombre d'ESCLAVES de valeur.

Pour les détails, voir l'annonce.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navires Franklin, Sawyer, Anvers, J P Whitney & co
Loretto, Snow, Havre, L H Gale
Octavius, Colburn, Havre, Lapue & Prevost
Eben Preble, Perkins, Glasgow, J P Whitney & co

ARRIVÉS.

Navire Elizabeth Bruce, Day, Boston.
Navire Cairo, Childs, Marseille.
Navire Franconia, Smith, Baltimore.
Brick Empresario, Collins, Havane.
Goel Aroma, Jones, Covington.—Bassin Neuf.
Goel Josephine, Webb, Covington.—Bassin Neuf.
Goel Veto, Smith, Covington.—Bassin Neuf.
Goel Pomme d'Or, [illegible], Springfield
Goel Adam, [illegible], de la côte.
Goel Augusta, [illegible], de la côte.
Steamers [illegible] St. Louis.
[illegible], Cairo.
[illegible]
[illegible]
[illegible], Louisville.
[illegible], Cincinnati.
[illegible]

EN DESCENDANT—[illegible]

Deux bricks et une goëlette, noms inconnus.
Navire Lapland, Simpson, Liverpool.
Barque Parthian, Allen, Norfolk.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.
(Voir les Nos. du 20 Septembre au 18 Novembre.)

LA MÈRE ET LE FILS.

Le comte de Monte-Christo salua les cinq jeunes gens avec un sourire plein de mélancolie et de dignité, et remonta dans sa voiture avec Maximilien et Emmanuel.

Albert, Beauchamp et Château-Renaud restèrent seuls sur le champ de bataille.

Le jeune homme attacha sur ses deux témoins un regard qui, sans être timide, semblait pourtant leur demander leur avis sur ce qui venait de se passer.

—Ma foi! mon cher ami, dit Beauchamp le premier, soit qu'il eût plus de sensibilité, soit qu'il eût moins de dissimulation, permettez-moi de vous féliciter; voilà un dénoûment bien inespéré à une bien désagréable affaire.

Albert resta muet et concentré dans sa rêverie. Château-Renaud se contenta de battre sa botte avec sa canne flexible.

—Ne partons-nous pas? dit-il après ce silence embarrassant.

—Quand il vous plaira, répondit Beauchamp; laissez-moi seulement le temps de complimenter M. de Morcerf, il a fait preuve aujourd'hui d'une générosité si chevaleresque.... si rare!

—Oh! oui, dit Château-Renaud.

—C'est magnifique, continua Beauchamp, de pouvoir conserver sur soi-même un empire aussi grand!

—Assurément; quant à moi, j'en eusse été incapable, dit Château-Renaud avec une froideur des plus significatives.

—Messieurs, interrompit Albert, je crois que vous n'avez pas compris qu'entre M. de Monte-Christo et moi, il s'est passé quelque chose de bien grave....

—Si fait, si fait, dit aussitôt Beauchamp, mais tous nos badauds ne seraient pas à portée de comprendre votre héroïsme, et tôt ou tard vous vous verriez forcé de le leur expliquer plus énergiquement qu'il ne conviendrait à la santé de votre corps et à la durée de votre vie. Voulez-vous que je vous donne un conseil d'ami? Partez pour Naples, La Haye, ou Saint-Pétersbourg, pays calmes, où l'on est plus intelligent du point d'honneur que chez nos cerveaux brûlés de Parisiens. Une fois là, faites pas mal de mouches au pistolet et infiniment de contre de quarte et de contre de tierce; rendez-vous assez oublié pour revenir paisiblement en France dans quelques années, ou assez respectable quant aux exercices académiques pour conquérir votre tranquillité. N'est-ce pas, Monsieur de Château-Renaud, que j'ai raison?

—C'est parfaitement mon avis, dit le gentilhomme. Rien n'appelle les duels sérieux comme un duel sans résultat.

—Merci, Messieurs, répondit Albert avec un froid sourire; je suivrai votre conseil, non parce que vous me le donnez, mais parce que mon intention était de quitter la France. Je vous remercie également du service que vous m'avez rendu en me servant de témoins. Il est bien profondément gravé dans mon cœur, puisque, après les paroles que je viens d'entendre, je ne me souviens plus que de lui.

Château-Renaud et Beauchamp se regardèrent. L'impression était la même sur tous deux, et l'accent avec lequel Morcerf venait de prononcer son remerciement était empreint d'une telle résolution, que la position fut devenue embarrassante pour tous si la conversation eût continué.

—Adieu, Albert, fit tout à coup Beauchamp en tendant négligemment la main au jeune homme, sans que celui-ci parut sortir de sa léthargie.

En effet, il ne répondit pas à l'offre de cette main.

—Adieu, dit à son tour Château-Renaud, gardant à la main gauche sa petite canne, et saluant de la main droite.

Les lèvres d'Albert murmurèrent à peine: Adieu! Son regard était plus explicite; il renfermait tout un poëme de colères contenues, de fiers dédains, de généreuse indignation.

Lorsque ses deux témoins furent remontés en voiture, il garda quelque temps sa pose immobile et mélancolique; puis soudain, détachant son cheval du petit arbre autour duquel il avait noué le bridon, il sauta légèrement en selle, et reprit au galop le chemin de Paris. Un quart d'heure après, il rentrait à l'hôtel de la rue du Helder.

En descendant de cheval, il lui sembla, derrière le rideau de la chambre à coucher du comte, apercevoir le visage pâle de son père; Albert détourna la tête avec un soupir, et rentra dans son petit pavillon.

Arrivé là, il jeta un dernier regard sur toutes ces richesses qui lui avaient fait la vie si douce et si heureuse depuis son enfance; il regarda encore une fois ces tableaux, dont les figures semblaient lui sourire, et dont les paysages paraissaient s'animer de vivantes couleurs.

Puis il enleva avec son chêne le portrait de sa mère, qu'il roula, laissant vide et noir le cadre d'or qui l'entourait.

Puis il mit en ordre ses belles armes turques, ses beaux fusils anglais, ses porcelaines japonaises, ses coupes montées, ses bronzes artistiques, signés Feuchères ou Barye; visita les armoires et plaça les clefs à chacune d'elles; jeta dans un tiroir de son secrétaire, qu'il laissa ouvert, tout l'argent de poche qu'il avait sur lui; y joignit les mille bijoux de fantaisie qui peuplaient ses coupes, ses écrins, ses étagères; fit un inventaire exact et précis de tout, et plaça cet inventaire à l'endroit le plus apparent d'une table, après avoir débarrassé cette table des livres et des papiers qui l'encombraient.

Au commencement de ce travail, son domestique, malgré l'ordre que lui avait donné Albert de le laisser seul, était entré dans sa chambre.

—Que voulez-vous? lui demanda Morcerf d'un accent plus triste que courroucé.

—Pardon, Monsieur, répondit le valet de chambre; monsieur m'avait bien défendu de le déranger, c'est vrai, mais M. le comte de Morcerf m'a fait appeler.

—Eh bien! demanda Albert.

—Je n'ai pas voulu me rendre chez M. le comte sans prendre les ordres de Monsieur.

—Pourquoi cela?

—Parce que M. le comte sait sans doute que j'ai accompagné Monsieur sur le terrain.

—C'est probable, dit Albert.

—Et s'il me fait demander, c'est sans doute pour m'interroger sur ce qui s'est passé là bas. Que dois-je répondre?

—La vérité.

—Alors je dirai que la rencontre n'a pas eu lieu.

—Vous direz que j'ai fait des excuses à M. le comte de Monte-Christo; allez.

Le valet s'inclina et sortit.

Albert s'était alors remis à son inventaire.

Comme il terminait ce travail, le bruit des chevaux piétinant dans la cour et des roues d'une voiture ébranlant ses vitres attira son attention; il s'approcha de la fenêtre, et vit son père monter dans sa calèche et partir.

A peine la porte de l'hôtel fut-elle refermée derrière le comte, qu'Albert se dirigea vers l'appartement de sa mère, et comme personne n'était là pour l'annoncer, il pénétra jusqu'à la chambre à coucher de Mercédès, et, le cœur gonflé de ce qu'il voyait et de ce qu'il devinait, il s'arrêta sur le seuil.

Comme si la même âme eût animé ces deux corps, Mercédès faisait chez elle ce qu'Albert venait de faire chez lui.

Tout était mis en ordre: les dentelles, les parures, les bijoux, le linge, l'argent, allaient se ranger au fond des tiroirs, dont la comtesse assemblait soigneusement les clefs.

Albert vit tous ces préparatifs; il les comprit, et s'écriant: ma mère! il alla jeter ses bras au cou de Mercédès.

Le peintre qui eût pu rendre l'expression de ces figures eût fait certes un beau tableau.

En effet, tout cet appareil d'une résolution énergique qui n'avait point fait peur à Albert pour lui-même, l'effrayait pour sa mère.

—Que faites-vous donc? demanda-t-il.

—Que faisiez-vous? répondit-elle.

—Oh! ma mère, s'écria Albert, ému au point de ne pouvoir parler, il n'en est point de vous comme de moi; non, vous ne pouvez pas avoir résolu ce que j'ai décidé, car je viens vous prévenir que je dis adieu à votre maison, et..... et à vous.

—Moi aussi, Albert, répondit Mercédès; moi aussi je pars. J'avais compté, je l'avoue, que mon fils m'accompagnerait; me suis-je trompée?

—Ma mère, dit Albert avec fermeté, je ne puis vous faire partager le sort que je me destine; il faut que je vive désormais sans nom et sans fortune, il faut, pour commencer l'apprentissage de cette rude existence, que j'emprunte à un ami le pain que je mangerai d'ici au moment où j'en gagnerai d'autre. Ainsi, ma bonne mère, je vais de ce pas chez Franz le prier de me prêter la petite somme que j'ai calculée m'être nécessaire.

—Toi, mon pauvre enfant, s'écria Mercédès; toi souffrir de la misère, souffrir de la faim! Oh! ne dis pas cela, tu briserais toutes mes résolutions.

—Mais non pas les miennes, ma mère, répondit Albert. Je suis jeune, je suis fort, je crois que je suis brave, et depuis hier j'ai appris ce que peut la volonté. Hélas! ma mère, il y a des gens qui ont tant souffert, et qui non seulement ne sont pas morts, mais qui encore ont édifié une nouvelle fortune sur la ruine de toutes les promesses de bonheur que le ciel leur avait faites, sur les débris de toutes les espérances que Dieu leur avait données! J'ai appris cela ma mère, j'ai vu ces hommes; je sais que du fond de l'abîme où les avait plongés leur ennemi, ils se sont relevés avec tant de vigueur et de gloire, qu'ils ont dominé leur ancien vainqueur et l'ont précipité à son tour. Non, ma mère, non: j'ai rompu, à partir d'aujourd'hui, avec le passé, et je n'en accepte plus rien, pas même mon nom, parce que, vous le comprenez, vous, n'est-ce pas, ma mère, votre fils ne peut porter le nom d'un homme qui doit rougir devant un autre homme!

Albert, mon enfant, dit Mercédès, si j'avais eu un cœur plus fort, c'est là le conseil que je t'eusse donné; ta conscience a parlé quand ma voix éteinte se taisait, écoute ta conscience, mon fils. Tu avais des amis, Albert, romps momentanément avec eux, mais ne désespère pas, au nom de ta mère! La vie est belle encore à ton âge, mon cher Albert, car à peine as-tu vingt-deux ans; et comme à un cœur aussi pur que le tien il faut un nom sans tache, prends celui de mon père: il s'appelait Herrera. Je te connais, mon Albert, quelque carrière que tu suives, tu rendras en peu de temps ce nom illustre. Alors, mon ami, reparais dans le monde plus brillant encore du lustre de tes malheurs passés; et si cela ne doit pas être ainsi, malgré toutes mes prévisions, laisse-moi du moins cet espoir, à moi qui n'aurai plus que cette seule pensée, à moi qui n'ai plus d'avenir, et pour qui la tombe commence au seuil de cette maison.

Je ferai selon vos désirs, ma mère, dit le jeune homme; oui, je partage votre espoir: la colère du ciel ne vous poursuivra pas, vous si pure, moi si innocent. Mais puisque nous sommes décidés, agissons promptement. M. de Morcerf a quitté l'hôtel voilà une demi-heure à peu près; l'occasion, comme vous le voyez, est favorable pour éviter le bruit de l'explication.

—Je vous attends, mon fils, dit Mercédès.

Albert courut aussitôt jusqu'au boulevard, d'où il ramena un fiacre qui devait les conduire hors de l'hôtel; il se rappelait certaine petite maison garnie, rue des Saints-Pères, où sa mère trouverait un logement modeste, mais décent; il revint donc chercher la comtesse.

Au moment où le fiacre s'arrêtait devant la maison, et comme Albert en descendait, un homme s'approcha de lui et lui remit une lettre.

Albert reconnut l'intendant.

—Du comte, dit Bertuccio.

Albert prit la lettre, l'ouvrit, la lut.

Après l'avoir lue, il chercha des yeux Bertuccio, mais pendant que le jeune homme lisait, Bertuccio avait disparu.

Alors Albert, les larmes aux yeux, la poitrine toute gonflée d'émotion, rentra chez Mercédès, et sans prononcer une seule parole lui présenta la lettre.

Mercédès lut:

"Albert,

"En vous montrant que j'ai pénétré le projet auquel vous êtes sur le point de vous abandonner, je crois vous montrer aussi que je comprends la délicatesse. Vous voilà libre, vous quittez l'hôtel du comte, et vous allez retirer chez vous votre mère, libre comme vous; mais réfléchissez-y, Albert, vous lui devez plus que vous ne pouvez lui payer, pauvre noble cœur que vous êtes. Gardez pour vous la lutte, réclamez pour vous la souffrance, mais épargnez-lui cette première misère qui accompagnera inévitablement vos premiers efforts; car elle ne mérite pas même le reflet du malheur qui la frappe aujourd'hui, et la Providence ne veut pas que l'innocent paie pour le coupable.

"Je sais que vous allez quitter tous deux la maison de la rue Helder sans rien emporter. Comment je l'ai appris, ne cherchez point à le découvrir. Je le sais: voilà tout.

"Ecoutez, Albert.

"Il y a vingt-quatre ans, je revenais bien joyeux et bien fier dans ma patrie. J'avais une fiancée, Albert, une sainte jeune fille que j'adorais, et je rapportais à ma fiancée cent cinquante louis amassés péniblement par un travail sans relâche. Cet argent était pour elle, je le lui destinais, et sachant combien la mer est perfide, j'avais enterré notre trésor dans le petit jardin de la petite maison que mon père habitait à Marseille sur les allées de Meillan.

"Votre mère, Albert, connaît bien cette pauvre chère maison.

"Dernièrement, en venant à Paris, j'ai passé par Marseille. Je suis allé voir cette maison aux douloureux souvenirs; et le soir, une bêche à la main, j'ai sondé le coin où j'avais enfoui mon trésor. La cassette de fer était encore à la même place, personne n'y avait touché; elle est dans l'angle qu'un beau figuier planté par mon père le jour de ma naissance, couvre de son ombre.

"Eh bien! Albert, cet argent qui autrefois devait aider à la vie et à la tranquillité de cette femme que j'adorais, voilà qu'aujourd'hui, par un hasard étrange et douloureux, il a retrouvé le même emploi. Oh! comprenez bien ma pensée, à moi qui pourrais offrir des millions à cette pauvre femme, et qui lui rends seulement le morceau de pain noir oublié sous mon pauvre toit depuis le jour où j'ai été séparé de celle que j'aimais.

"Vous êtes un homme généreux, Albert, mais peut-être êtes-vous néanmoins aveuglé par la fierté ou par le ressentiment; si vous me refusez, si vous demandez à un autre ce que j'ai le droit de vous offrir, je dirai qu'il est peu généreux à vous de refuser la vie de votre mère offerte par un homme dont votre père a fait mourir le père dans les horreurs de la faim et du désespoir."

Cette lecture finie, Albert demeura pâle et immobile, attendant ce que déciderait sa mère.

Mercédès leva au ciel un regard d'une ineffable expression.

—J'accepte, dit-elle; il a le droit de payer la dot que j'apporterai dans un couvent!

Et mettant la lettre sur son cœur, elle prit le bras de son fils, et d'un pas plus ferme qu'elle ne s'y attendait peut-être elle-même, elle prit le chemin de l'escalier.

(*La suite au prochain numéro.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS:
Mardi soir, 18 novembre 1845.

COTON.—Arrivé depuis le 14 courant, de Louisiane et Mississipi, 14,030 b. Tennessee, 1,676; Floride, 44; Texas 133; Lac, 156; ensemble 16,130 b. Expédié, pour Liverpool, 8,316 balles; Glasgow, 1,759; Havre, 6,[illegible]; Anvers 352; Havane, 295; N. York, 28; Boston, 807; Philadelphie, 380; ensemble 16,071 balles, ce qui cause une réduction dans le stock de 2,336 balles, et laisse en mains y compris tout ce qui se trouve à bord de navires non expédiés, un stock de 115,884 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er—Stock en mains		7,556
Reçu cette semaine	16,130	
Arrivé antérieurement	264,964	
		280,393
		287,950
Expédié cette semaine	16,071	
Expédié antérieurement	114,984	
		131,085
Stock en mains, ce soir 18 novem.		115,884

Le marché s'est ouvert samedi avec une bonne demande, les ventes se sont élevées à 4,000 balles, aux pleins prix de la veille. Lundi, la demande était plus calme, la hausse du fret éloignait les acheteurs, cependant les ventes de lundi et de la journée d'hier, s'élèvent à environ 7,000 balles, ... les prix sont fermes. Une grande partie de ces opérations a été faite pour l'Europe et la France. Nous maintenons nos cours.

Les ventes des trois derniers jours s'élèvent à 11,000 balles, que nous signalons comme suit:

Louisiane et Mississipi 210 balles @ 7c. 360, 7¼. 100, 7½; 3, 6¾; [illegible] ... [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	— @ —
Ordinaire to good ordinary	6 — @ 6¾
Middling	7 — @ 7¼
Good Middling	7¼ @ 7⅜
Middling Fair	7½ @ 7⅝
Fair	7⅝ @ 8
Good Fair	8 — @ 8¼
Good and Fine	— @ —

TABAC.—Le marché est retombé dans son calme habituel, après les opérations que nous avons signalées dans notre revue de vendredi dernier. L'importance et la qualité du stock ne sont pas de nature à engager les acheteurs à opérer largement. Nous maintenons nos cours: inférieur, 2 @ 2¾, ordinaire, 3 ¾ @ 3½; bon, 3 ¾ @ 4 ¾; beau, 5 @ 5¾; choix, 6 ¾ @ 6 ¾ livre.

Arrivé depuis le 14 courant, 155 boucauts; expédié la même temps, pour Anvers 420; New York 25, Philadelphie 3 boucauts. Stock sur place et à bord non expédié, 6,040 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en mains		7,672
Arrivé cette semaine	155	
Arrivé antérieurement	6,923	
		6,378
		14,030
Expédié cette semaine	454	
Expédié antérieurement	7,546	
		8,000
Stock en mains, ce soir 18 nov.		6,040

SUCRE.—Le marché était très actif samedi, les détenteurs par suite de la grande diminution du stock, élevèrent leurs prétentions et environ 400 boucauts furent vendus à une hausse de ⅛ @ ¼c par livre. Lundi, la demande s'est maintenue, et le marché a été lancé ce jour là entièrement dépourvu, lequel ayant accusé une nouvelle hausse de ⅛c. Aujourd'hui, la demande ayant perdu un peu de sa vivacité, les cours en étaient plus aisés; les ventes se sont élevées à 300 boucauts. Nous cotons les prix extrêmes 3⅝ @ 5⅜ par livre; le fait est tenu @ 5. Pas de vente sur plantation.

MELASSE.—La demande s'est maintenue très active samedi, il y a eu des ventes importantes @ 23½ par gallon. Lundi, le marché était très dépourvu, le cours s'est élevé @ 25c. Aujourd'hui le prix est retombé à 23¾c, et ce cours est assez ferme. Les ventes pendant ces trois derniers jours, comprennent grandement 1600 barils.

FARINE.—Le marché a été très calme depuis notre dernière revue. Les arrivages ont été très abondants, et les détenteurs paraissent très désireux de vendre. Les ventes de ces trois derniers jours, s'élèvent à 3000 barils à $5 30. Nous ne pouvons noter aucun changement dans les cours, mais nous n'avons aucun doute, que pour une vente importante, l'on accepterait des termes un peu plus aisés.

PRODUITS DE L'OUEST.—Aucun changement à signaler. Depuis que la navigation de l'Ohio est ouverte aux grands bateaux, les approvisionnements arrivent, mais sans être très abondants. Nous maintenons nos chiffres. PORC mess $13 50; nouveau, $14; M. O. $10 50, prime, $[illegible] 50. BŒUF—Mess, $10 [illegible]; prime $9 le baril; GRAISSE, très calme; prix extrêmes, de 7 1/2 à 8 1/2 la livre.

CHANGE.—Le marché est resté très calme depuis vendredi, 14 courant. Nous ne pouvons indiquer aucune variation dans nos chiffres, mais il y a une tendance vers la baisse et le papier est très abondant. Sterling? @ 7¼ pour cent de prime, France 5 31 ¼ @ 5 35; N. York à 60 j. ¾ à 1 1/4 pr. et d'escompte; à vue 1 pour cent d'escompte.

FRET.—Nous n'avons aucun engagement à signaler, depuis le 14: les armateurs refusent de prendre nos cours précédens pour cargaisons entières. Quelques bâtimens pour Liverpool ont pris le complément de leur cargaison à 17/32d. Pour le Havre, 1 1/6c. Au cabotage, rien ne se fait.

New-York, 25 Avril 1845.

☞ MESSIEURS COMSTOCK & Co.—Messieurs—Nous [illegible] de vous exprimer notre reconnaissance pour les soins que vous avez rendus à Mr. Robert White, le jeune homme dans notre emploi qui s'était si dangereusement brûlé il y a quelque temps, par l'explosion du [illegible] et de l'alcool, (une des plus dangereuses brûlures,) et nous croyons accomplir un devoir envers le public en lui mettant sous les yeux les faits suivans: Vous vous rappelez que la peau des mains et des bras était presque enlevée [illegible] premier appareil, et cependant, depuis il n'a presque point perdu de sommeil. Le feu contenu dans la chair a disparu dans très peu de temps, et les blessures se guérirent vite. Nous sommes convaincus que votre CONNEL'S PAIN EXTRACTOR est un des meilleurs remèdes pour les brûlures de toute nature.
Respectueusement vos [illegible].
RAFFERTY & LEASK,
Chapeliers, No. 40, Fulton, New-York.

☞ Ce remède se trouve au No. 49, rue Poydras.

☞ Le navire à vapeur ALABAMA, pour la Havane. Ce superbe navire sous le commandement du capitaine H. Windle, reprendra ses voyages réguliers entre la Havane et la Nouvelle Orléans, Samedi, 6 décembre, à 8 heures du matin.
Ce navire sera au quai au bas de la rue Saint Louis, le Lundi précédent, prêt à recevoir du fret.
Pour plus amples détails et fret, s'adresser à
MERLE, BEYLLE & Co,
18 nov 70, rue Tchoupitoulas.

Salade en couleur au bon marché.
RECEMMENT ouvert au No. 53, rue de Chartres, une [illegible] assortiment d'[illegible] [illegible] à des prix défiant toute concurrence.
[illegible] B. D. [illegible]

ON a besoin sur une habitation d'une [illegible] qui [illegible] l'Anglais, le Français et le Piano à de jeunes demoiselles. S'adresser [illegible] No. [illegible] à la Poste.

[illegible]
10 nov—30 [illegible]

CANDIDATS.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Sénateur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
☞ Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection.
PLUSIEURS CITOYENS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
VOX POPULI.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,
☞ Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

RUE DE CHARTRES, No. 108, ENTRE CONTI ET ST.-LOUIS.
CHAUSSURES POUR DAMES.
LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'ouvrir son nouveau magasin.
Les Dames trouveront chez lui, un assortiment complet de chaussures, en première qualité, et du plus nouveau goût.
Toutes commandes seront confectionnées dans le plus bref délai, et demandées et servies de plus en plus le patronage que les Dames ont toujours bien voulu lui accorder.
GALLOIS, cordonnier pour Dames.
Anciennement, rue Royale, No. 76.
Maintenant, rue de Chartres, No. 108.
19 nov—2 m NOUVELLE-ORLEANS.

NOURRICE.—On offre une jeune domestique créole, ayant perdu son enfant du mal de mâchoire; elle a déjà nourri un enfant blanc; elle est parfaitement recommandée. S'adresser pour plus amples informations, rue Bourgogne, No. 112, ou à l'Esplanade, No. 105. 19 nov—6

AMIDON MARON.—20 barils en débarquement de l'Empresario, de la Havane, à vendre par
J F BERCIER & Co,
19 nov 34, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—20,000 Regalias, Canones &c. des marques Dos Hermanos, Victoria, et autres, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
19 nov J B WALLS, 93, Commune

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
19 nov 32, Vieille Levée.

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
19 nov 32, Vieille Levée

CIGARES—75 milliers Regalias de différentes marques, en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

CIGARES Havane—Un assortiment complet, constamment en vente par J M CABALLERO,
19 nov 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—300,000 de la marque Union, à vendre par THROGMORTON & LAMPER,
19 nov 23 Vieille Levée

SUCRE—74 caisses, en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par
19 nov THROGMORTON & LAMPER, 23 Vieille Levée

COLLE—300 barillets assortis de grandeurs, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co.
19 nov 12, Vieille Levée

HUILE—3000 gallons huile de blanc de baleine d'hiver, blanchie; 500 do. huile de baleine d'hiver épurée; 3000 do. épurée, 10 barils huile de graines d'hiver; 30 boîtes pour tanneurs, 1re. qualité; 300 boîtes de bougies et en stock, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co.
19 nov 12, Vieille Levée.

DU THÉ, 250 boîtes impérial, poudre à canon, Souchong et Pouchong.
CHANDELLES—400 caisses New Bedford pur blanc, Boston, [illegible]
SAVON—1000 caisses de diverses marques et qualités.
BLANC DE PLOMB—300 barillets pur de Boston No. 1 extra.
LEONARD STURTEVANT & Co.
19 nov 12, Vieille Levée

REAU DE LIVERPOOL—3 [illegible] en boîtes, à [illegible] de [illegible], à vendre par
DUNCAN KENNEDY, 28 Toulouse

CHARRUES PEACOCK—Un assortiment de toute grandeur, No. 1 à 11, de la célèbre manufacture Peacock, à vendre aux prix de la manufacture, par
JOHN HALL, 1 Front Levee

ROUES de Charrette—Un assortiment de Roues des meilleures manufactures, et confectionnées de bons matériaux, bien ferrées, de 3 1/2 à 5 de largeur, à vendre par JOHN HALL
1[illegible] nov No. 1, Front Levee

HUILE D'OLIVE—75 paniers, récemment reçus et à vendre par HARROD, DARLING & Co.
18 nov 40 Commune

CHANDELLES [illegible] chandelles, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
18 nov 40 Commune

SALERATUS—en barriques et barils, à vendre par
18 nov HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

SAVON extra No. 1—[illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co.

NOIR ANIMAL en Barils, à vendre par
18 nov HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

MARINADES en demi et quart de barils, à vendre par
18 nov HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

CLOUS—1000 barils, à vendre par
18 nov HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

ENCRE noir de Maynard, à vendre par
18 nov HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

DES avances seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New York, Philadelphie et Mobile.
18 nov FOSDICK & BRO., 55 Camp

CHAUX—300 barils chaux de Thomaston, à vendre par
18 nov FOSDICK & BRO, 55 Camp

CLOUS—150 barillets de Boston, à vendre par
18 nov FOSDICK & BRO, 55, Camp

CIDRE—60 barils de Newark, à vendre par
18 nov FOSDICK & BRO, 55, Camp

VINAIGRE—50 barils vinaigre de cidre, à vendre par
18 nov FOSDICK & BRO, 55, Camp

THÉ—500 paquets Souchong, Pouchong, poudre à canon, et Young Hyson en boîtes de 6, 9, 12 et 13 livres, à vendre par FOSDICK & BRO,
55, Camp

THE OOLANG—50 demi-caisses directement des importateurs de New-York, à vendre par
18 nov FOSDICK & BRO, 55, Camp

COGNAC—6 barils vieux cognac [illegible], à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
18 nov 60, Douane

PETITPOIS—100 boîtes petits pois de la marque de Chevalier Jne. & Bussot, à vendre par
18 nov TH. BAILLY BLANCHARD, 60 Douane

NOIR animal en poudre et en grains, à vendre par
18 nov TH. BAILLY BLANCHARD, 60 Douane

COGNAC Pellevoisin en demi et quart de pipes, bonne preuve, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
18 nov 60, rue de la Douane.

CAFÉ de Rio—433 sacs excellent café vert, de la nouvelle récolte, en doubles et simples sacs, à vendre en quantités à bord de navire par J W STANTON & Co.
18 nov enc. Magasins et Lafayette

CAFÉ Rio—2500 sacs (partie de la nouvelle récolte) d'excellente qualité, mis en doubles sacs de pitre et de toile, à vendre en quantités par
J W STANTON & Co.
18 nov enc. Magasins et La fayette

CLOUS—300 barillets clous assortis, en débarquement du navire Auburn, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par J W STANTON & Co.
18 nov enc. Magasins et Lafayette

BEURRE Goshen—21 firquins du comté d'Orange, en débarquement et à vendre par
J W STANTON & Co.
18 nov enc. Magasins et Lafayette

CHANDELLES et huile de baleine—4000 gallons huile épurée et blanchie; 3000 gallons blanc de sperme; 470 caisses blanc de baleine de [illegible] assortis, à vendre par J W STANTON & Co.
18 nov enc. Magasins et Lafayette

NORCROSS & FOSDICK, offrent à vendre:
Sucre raffiné de Boston;
50,000 sacs en pitre, 2 1/4 à 3 1/4 boisseaux,
1,000 caisses de Thé;
1,000 [illegible];
400 caisses chandelles de New-Bedford;
200 sacs épices, piment et poivre,
30 barils de whisky rectifié, du Nord.
17 nov 40 rue Gravier.

EN débarquement du navire Madison, de Marseille—50 caisses Absinthe; Eau de fleur d'oranger en caisses de 12 bouteilles, à vendre par
17 nov B. TALAMON, 60, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE—de la marque Possel fils, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par
17 nov B. TALAMON, 60, rue St-Louis.

ANCHOIS—superfine de Marie Spinas et Regas, à vendre par
17 nov B. TALAMON, 60, rue St-Louis.

EAU DE VIE—bonne preuve, marques J. J. Dupuy et Castillon. Vin rouge en caisses. [illegible] barriques, vin blanc en barils, bouteilles vides, bouchons de première qualité, fruits à l'eau de vie, à vendre par
17 nov B. TALAMON, 60, rue St-Louis.

MARCHANDISES—Veuve & Barthe, No. 54, rue Bienville, offrent à vendre un vaste assortiment de tables d'Irlande, à savoir: [illegible] ... 17 nov.

SUCCESSION DE JOHN G. GREEVES.
TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de John G. Greeves, sont requises par le présent de les présenter au soussigné, [illegible] dûment légalisées, dans les trente jours de cet avis, et toutes celles qui doivent à la dite succession voudront bien se présenter pour régler leurs comptes. PLACIDE FORSTALL,
11 nov—St. 2 p. s. No. 60 rue Royale

INDIGO DE GUATEMALA—En magasin et à vendre par [illegible] L. CANTIN, 48, Gravier.

MARCHANDISES EN FER,
A prix réduits.
LE soussigné informe respectueusement les familles et tous ceux qui ont besoin de marchandises de bonne durée, qu'il vend des marchandises de fer blanc à des prix réduits [illegible]: [illegible]

LÉGION DE LA LOUISIANE.
REGIMENT D'INFANTERIE.
ORDRE No. 8.
Nouvelle Orleans, 15 novembre 1845.
REVUE D'INSPECTION.
CONFORMÉMENT à l'ordre émané du Quartier-Général de la Légion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes, Dimanche, 30 du mois courant, et se réunira sur la Place d'Armes à neuf heures précises du matin.
Grande tenue d'hiver, équipement complet.
Par ordre du Major C. A. Morin commandant.
1[illegible] nov A. CHIAPELLA, Adjudant Major

QUARTIER-GENERAL
DE LA LÉGION DE LA LOUISIANE
Nouvelle Orleans, 25 oct 1845.
ORDRE No. 8.
LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue d'hiver, le dimanche 30 novembre prochain, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes, pour une revue d'inspection conformément à la loi.
Les commandants des compagnies remettront au major inspecteur de brigade un contrôle fidèle des hommes présents à la revue.
L'avenir les compagnies qui ne seraient point en ligne une demi-heure après l'heure indiquée, perdront leurs droits à la distribution des fonds.
Les chefs de corps sont spécialement chargés de la stricte exécution du présent ordre.
Par ordre du Colonel Bulmer, assuré en qualité de brigadier-général. CHS. DUROCHER,
Aide de Camp.

CORPS D'ARTILLERIE.
[illegible] 10 Novembre 1845.
Revue d'inspection ordonnée par la loi.
Conformément aux ordres qui émanent du quartier général de la Légion, le Bataillon prendra les armes le Dimanche, 30 du courant, à 8 heures précises du matin, grande tenue d'hiver, armement complet, réunion à l'arsenal.
Les Canonniers du train sortiront à pied.
L'appel se fera à 8 1/2 heures précises.
Messieurs les membres du corps d'Artillerie sont également invités à passer chez le tailleur du Bataillon, rue de la Vieille Levée, entre Saint Louis et Conti, No. [illegible], pour y prendre leur pantalon, ou donner leur mesure afin de les avoir pour la susdite revue.
Par ordre du major,
10 nov F. GAUTON, adj major

GARDES D'ORLEANS
ATTENTION!
Une élection de deux sergents aura lieu jeudi prochain 20 novembre, à la salle d'armes, Passage de la Bourse, de 6 à 8 heures P. M.
Par ordre,
WM. ANDRY,
15 nov Sergent Major.

CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.
AVIS.—Le troisième lundi de novembre prochain, aura lieu l'ouverture des livres de souscription au fonds capital de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, au bureau de M. A. Gordon, rue Bienville, No. 32, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi, en vertu des paragraphes trois et quatre de la charte de la dite compagnie, qui portent:
"Que les livres de souscription au fonds capital de la dite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires ci-après nommés, savoir: Alexandre Gordon, Germain Musson, Laurent Millaudon, Jacques Toutant et Isaac T. Preston, au temps, et à l'endroit à la Nouvelle Orléans qu'une majorité d'entre eux indiquera, après avoir donné avis pendant trente jours, en anglais et en français, dans deux journaux publiés à la Nouvelle Orléans, et les dits livres resteront ouverts au moins vingt jours, les dimanches exceptés, et jusqu'à ce que deux mille cinq cents actions aient été souscrites;" et aussi,
"Que les souscriptions pour les dites actions seront payées de la manière suivante: deux piastres par action au moment de la souscription et la balance aux époques que le président et les directeurs en fonction de la compagnie indiqueront, pourvu qu'à chaque fois le paiement de plus de dix piastres par action ne pourra être demandé et pourvu que trente jours d'avis seront donnés en anglais et en français dans deux journaux publiés à la Nouvelle Orléans, pour le paiement de chaque terme."
G. MUSSON, Contrôleur.
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique.
Nouvelle Orléans, 10 Octobre 1845. 11 oct—23

RESTAURANT DE PARIS.
RUE BIENVILLE, No. 23, ENTRE CHARTRES ET LEVÉE.
MR. J. PASTUREAU a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un RESTAURANT français, rue Bienville No. 23. Ce nouvel établissement monté à l'instar de Paris, est avantageusement situé au centre des affaires, que le soussigné compte sur un flatteur patronage. Service à la carte, les prix seront des plus modérés; et il ose espérer que le rapport de l'élégance et du confortable, se cédera en rien aux premiers établissements de cette ville. Chambres garnies et salon pour dîners particuliers.
1[illegible] nov—5 J. PASTUREAU.

MAGASIN A LOUER.
Le magasin No. 111, situé rue de Chartres vis-à-vis du Courrier. S'adresser au second étage.
15 nov

LE Dr. C. FAGET a l'honneur d'annoncer au public, qu'il a transporté son domicile au No. 111, de la rue Dauphine, entre les rues Bourbon et Dauphine, dans la maison qui touche la pharmacie de M. Dehicke.
17 nov—6

ON demande une cuisinière pour une petite famille.—Une négresse serait préférée. S'adresser chez MM. North & Brothers, encoignure Magasins et Commune.
16 nov—17

CINQUANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE.
PERDU, égaré ou volé au Bureau du soussigné, No. 45, rue Conti, Nouvelle-Orléans, un billet souscrit par Bernard Guttierez, à l'ordre de et endossé par Evariste Marin, tous deux de la paroisse St.-Bernard. Ce billet est de quatre cents piastres, daté du [illegible] juillet dernier, payable à deux ans de date. [illegible] Le billet ne sera d'aucune valeur à celui qui pourrait l'avoir trouvé, attendu que le paiement en a été arrêté.
La récompense ci-dessus sera donnée par le soussigné, à celui qui le lui remettra.
Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1845.
17 nov—3 E. A. CANON.

COUVERTURES! COUVERTURES!
CINQ balles couvertures pour nègres, [illegible]
2 do do [illegible] 10/4, 11/4 et 12/4, à vendre par GIQUEL & JAMISON,
17 nov—3 No. 6, rue de Chartres

GIQUEL & JAMISON.
No. 6, RUE DE CHARTRES.
ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis ainsi qu'au public, qu'ils reçoivent en ce moment un joli assortiment de marchandises du dernier goût, consistant en:
Dentelles, bl. blanches noires [illegible],
Cols et pèlerines brodés, pour dames et enfants,
Ombrelles et parapluies,
Damassés de toutes couleurs, pour rideaux,
Rideaux brodés riches, Corsets français sans couture,
Gants de peau, et en fil, [illegible]
Rubans velours, de toutes couleurs et largeurs,
Rubans taffetas et satin, [illegible]
Crevates pour hommes et pour dames,
Châles de Satin, et cachemires,
Barèges nouveautés de toutes couleurs, [illegible]
Agréments, Effilés, franges, ainsi qu'un grand assortiment de toutes choses en robes et soieries, [illegible] les dames sont priées de visiter. Tous ces articles seront vendus à très bas prix pour du comptant, à leur magasin.
17 nov—3 No. 6, rue de Chartres.

AVIS.—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus détestable, est journellement vendu ou expédié dans les campagnes par quelques colporteurs et autres faiseurs, se servant, sans le moindre scrupule, de mon nom ainsi que des jarres vides portant mes étiquettes, je crois devoir donner avis de ce fait à tous les marchands et consommateurs afin que désormais ils ne soient plus les dupes de cette fraude [illegible].
N. B.—Dès aujourd'hui, les étiquettes indiquant le nom de ma maison et la dénomination de la qualité du tabac, seront renfermées sous le couvercle des jarres et non plus collées à l'extérieur comme précédemment. A. DELPIT.
10 nov—1m 16, rue St. Louis

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
HALL ORLEANS, 13 Nov. 1845.
L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté un valeur acquise nette $[illegible]. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $[illegible], ce qui en fait un fond d'au moins $[illegible].
Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.
Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
I. MATHEWS, Agent,
14 nov Encoignure Camp et Commune.

HABILLEMENS,
A 50 pour cent de Perte.
A. MARSHAL désirant liquider son stock vendra à très bas prix les articles suivans qu'il vient de recevoir par les navires Ruhana et Taglioni, du Havre:
Paletots tweed, beaver drap et castorine;
Habits et redingottes drap [illegible];
Pantalons nouveauté [illegible];
Gilets, [illegible];
Manteaux et [illegible];
[illegible];
Chemises, gants, bretelles, foulards,
Pantoufles, &c., &c., le tout à 50 p. 100 meilleur marché que dans tout autre magasin de cette ville.
14 nov A. MARSHAL, 57, Chartres.

CHEMISES FRANÇAISES.
No 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les Habitants de la Nouvelle-Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur mesure et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau-monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas, sur drap, velours et satin.
Mme HENRY demande de bonnes ouvrières et elle accepterait des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail.
11 nov—15

CHAMPAGNE—50 paniers de diverses marques, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30, Vieille Levee.

CORNICHONS—50 caisses cornichons de France, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30, Vieille Levee.

VIN BLANC de Lisbonne—10 barriques de pipes, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30, Vieille Levee.

VIN ROUGE &c.—100 caisses vin rouge, 40 caisses Sauterne Bordelais, 20 caisses moutarde de Londres, assortiment, bouteilles claques à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30, Vieille Levée

THÉ IMPERIAL et Papier—15 barriques vert, et 300 rames papier Amer, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30, Vieille Levee.

CHAPEAU vert et jaune—12 caisses, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30 Vieille Levée

BLANC DE PLOMB—1000 barillets pur, extra Nos. 1 et 2, broyé à l'huile, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30 Vieille Levee

INDIGO—15 surons excellent Caracas, 3 caisses indigo Bengale, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30 Vieille Levée

VIN DE PORTO—[illegible] quarts de barriques, [illegible] à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
17 nov 30 Vieille Levée

CHANVRE FILS—60 balles chanvre fils [illegible], à vendre par BURBECKE, WOODS & Co, 68, Tchoupitoulas.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—[illegible] rouleaux et pièces, à vendre par BURBECKE, WOODS & Co.
17 nov [illegible]

[illegible] BURBECKE, WOODS & Co.

[illegible]

[illegible] BURBECKE & WOODS, 68 Tchoupitoulas

AVIS AUX DAMES.
LES dames de la Nouvelle Orléans sont prévenues qu'elles trouveront un joli assortiment de marchandises nouvelles, dont l'ouverture sera faite LUNDI, 17 novembre au magasin No. 54, rue de Chartres. Ces articles, choisis dans les premières Maisons de Paris et importés par le Taglioni, se composent de Modes et chapeaux, broderies riches, étoffes pour robes, etc., de tulle, d'Ecosse, soieries, barèges, robes de bal et de mariage, mantilles, manteaux pour dames et enfants, ainsi qu'une grande variété d'articles de fantaisie pour habillements et ornements du genre le plus nouveau. TH. VOIZIN.
17 nov—6 Maison, No. 54, rue de Chartres.

MME MARCHAND a l'honneur de prévenir les dames de cette ville, qu'elle a transporté son magasin, rue Royale, No. 108, entre St. Louis et Conti, et fera l'ouverture de ses chapeaux lundi, 17 courant.
14 nov—6

Etablissement de Blanchissage
DE CHAPEAUX DE PAILLE.
Les dames de la Nouvelle Orléans sont respectueusement informées qu'elles peuvent avoir leurs vieux chapeaux, (de n'importe quelle description, y inclus les Napolitains et les Amazones, nettoyés et taillés à la mode. Les taches de graisse et autres sont enlevées sans nuire à l'étoffe du chapeau. Le soussigné ayant travaillé longtemps dans les manufactures d'articles en paille, tant en Europe qu'en Amérique, a la confiance qu'il pourra mériter l'approbation des personnes qui s'adresseront à lui.
Tous les chapeaux et bonnets qui lui seront confiés, sortiront de ses mains aussi beaux qu'ils étaient neufs.
J. BURTON,
12 nov—30 rue St. Pierre, 91, entre Royale et Bourbon

MODES ET NOUVEAUTÉS.
J. DELORME, de retour de France, par le Taglioni, a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'il fera mercredi 19 courant l'ouverture d'un riche assortiment de Modes et Nouveautés de tous genres.
Désirant liquider son assortiment dans la saison, ses prix seront généralement très modérés, et pour beaucoup d'articles au-dessous du cours.
Il y aura toujours à chez lui un assortiment de chapeaux faits pour Dames à des prix très avantageux.
141, rue Royale, entre Toulouse et Saint Louis
16 nov—1m

Mme F. FEYER
A l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par le Norman, du Havre, un beau choix de marchandises de goût et de nouveautés, à savoir:
Cachemires d'Ecosse riches, Gilets Derry, dito à carreaux, ombres et unis, des mousselines de laine dernier genre
Mantelets, manteaux et mantelets, pelerines, cachemire, mousseline, [illegible], broderies, telle que robes [illegible] une grande variété d'articles de broderies, rubans, [illegible] grand assortiment de lingerie pour enfans, [illegible] et riches, cols, fichus, chemisettes, [illegible] de toutes sortes, [illegible] robes brodées nouvelles et autres genres. 17 oct

CHAPELLERIE PARISIENNE.
40, RUE DE CHARTRES.
MM. SIMONET & Co. informent leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir un magasin de Chapellerie à l'instar de ceux de Paris, et qu'ils auront toujours en main un assortiment complet et des mieux choisi en chapeaux, soie, feutre, castor, mérinos et tous les articles concernant cette partie.
Les personnes qui désirent avoir des chapeaux nouveaux et de fer, qualité sont priées de visiter ce magasin. Tous les articles étant faits dans les maisons de Paris les plus renommées telles que Pinaud, Gibus, Meunier &c. Ils ont certains d'y trouver ce qu'il y a de mieux en qualité et bon goût. 14 oct

L. A. & W. BARBARIN, marchands tailleurs, No. 36, rue de Chartres tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie et d'Habillement confectionnées à Paris ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire. 15 nov

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre par le LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et St Anne.
Les quatre premiers volumes de l'histoire du Consulat et de l'Empire par Thiers—Beau, édition de Paris.
Psychologie physique, [illegible] par [illegible].
Le Livre des peuples et des rois.
Les Heures sérieuses d'un jeune homme.
Education maternelle par Mme. Tastu.
Traité des Etudes par Rollin.
Histoire universelle par Bossuet, édition économique.
Mémoires du comte de St. Simon. do do
Livres sacrés d'Orient.
Traité de l'instruction pratique sur le magnétisme animal, par Deleuze, Despine, Dupotet, A. Gauthier, l'abbé J. B. L. Ricard.
L'Art Culinaire, par Carême.
Un bel assortiment de livres d'éducation en français et en anglais.
Livres de dévotion et de lecture morale.
LIVRES DE PRIERES, [illegible]
Paroissiens Romain, Journée du Chrétien, Ange Conducteur, Journée du Chrétien &c. &c., édition de Paris, reliures de 60 cents jusqu'aux prix les plus élevés pour la richesse des reliures.
Livres de mathématiques, sciences et arts.
Papeterie, articles de dessin, fournitures de bureaux.
Papier à lettres léger, (avant 5 cents le cahier de 6 feuilles.) [illegible]

ECOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.
LES leçons de cette Institution, dont l'existence date depuis deux années, et qui est la seule dans les Etats Unis où le droit civil est enseigné, recommenceront le premier lundi du mois prochain, 3 novembre.
Les études de l'Ecole de Droit embrassent un cours complet et un cours spécial.
Le premier est purement préparatoire et peut être suivi avec avantage par ceux qui, sans vouloir embrasser la carrière du barreau, désirent acquérir une connaissance générale de la nature de nos institutions et des principes du règlement de l'administration du pays.
Le second a pour but de préparer l'étudiant à l'exercice pratique de la profession d'avocat en Louisiane. Le temps qu'il faut à un jeune homme qui possède une éducation préparatoire bien faite à suivre ce cours, dépend de l'application et au travail de l'élève; mais ordinairement il faut une année pour être en état de subir les examens requis pour obtenir un diplôme.
Pour toutes informations ultérieures, et pour procurer connaissance du tableau synoptique des études de droits, s'adresser au soussigné,
GUSTAVE SCHMIDT,
16 nov—1 m 117, Royale

MARCHANDISES EN LAINE,
A L'USAGE DES FAMILLES.
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure de la Douane, a reçu et reçoit de son fonds précédent un grand assortiment de marchandises de laine propre à l'usage des familles.
Couvertures anglaises, françaises et américaines, de différentes dimensions et qualités, à vendre à bas prix. Aussi. Un lot de couvertures en coton, légèrement endommagées, à vendre à un prix extrêmement bas.
Et aussi, TRICOTS—pour hommes et femmes, consistant en gilets et dessous pour hommes, en cachemire, mérinos pour dames, bonnets et robes d'enfans, [illegible] en toutes qualités, en blanc et en couleur, [illegible] ainsi qu'un bel article nouveau fabriqué par la société des Shakers. 13 nov

CACHEMIRES D'ECOSSE ET MOUSSELINE DE LAINE.
RECEMMENT ouvert, 3 caisses de superbes cachemires, 3 demi-pièces [illegible] de laine, 1 dito Keur de laine, [illegible] Les dames sont priées de visiter ces marchandises, avant de faire leur emplette ailleurs.
C. M. SIMPSON,
12 nov 33, Chartres, encoignure Douane

DES AVANCES seront faites sur des consignations de coton et autres produits à nos amis au Havre et à Anvers. MURE & BARBER
10 nov 10, Bâtisse Musson, Enc. Royale et Canal

DES AVANCES seront faites sur des consignations de coton et autres produits à nos amis à Liverpool et à Londres. MURE & BARBER
10 nov 10, Bâtisse Musson, Enc. Royale et Canal

BEURRE ET FROMAGE—40 barillets beurre de Goshen, 1re qualité; 10 barriques fromage de Goshen, en débarquement du Hindostan, à vendre par
10 nov FOSDICK & BROTHER, 55, Canal

LETTRES DE CHANGE sur New-York, de 3 à 30 jours de vue, à vendre par MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson, Enc. Royale et Canal

DES AVANCES seront faites sur des consignations de coton, sucre et autres produits, consignés à nos amis à New York, Boston et Baltimore.
MURE & BARBER
10 nov 10, Bâtisse Musson, Enc. Royale et Canal

A VENDRE, en débarquement du navire Dana, de Bordeaux—Vins—Fin Haut-Brion Nos. 1, 2 et 3, St Estèphe Médoc, St Julien Médoc, Château-Margaux, Barsac et Barsac; Haut-Sauterne et Haut Barsac, Sardines à l'huile, de la dernière pêche, par NUMA LACOSTE,
10 nov 103 Royale

FUSILS FINS—Reçus par les navires Louisiana et Omaha, à vendre par
10 nov W. A. RYAN, 48 Chartres

CAPSULES ANGLAISES—Un grand assortiment à vendre par
10 nov W. A. RYAN, 48 Chartres

USTENSILES DE CUISINE—En fer, cuivre, fer blanc, verdure, à vendre par
10 nov W. A. RYAN, 48 Chartres

GARDE-FEU, CHENETS, PELLES ET PINCES—En grande variété, à vendre par
10 nov W. A. RYAN, 48 Chartres

SUPERBES FUSILS DE CHASSE & CARABINES—en magasin, et à vendre par
10 nov W. A. RYAN, 48 Chartres

ARTICLES DE PECHE—Hameçons de Limerick & Kerby et autres: fil de pêche en chanvre, en soie et coton; bouées; cannes de pêche, &c. à vendre en magasin, par W. A. RYAN, 48, Chartres

EN DEBARQUEMENT du navire Madison, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:—100 barriques vin rouge Bergasse; [illegible] de Piegelmi; 50 caisses Absinthe Suisse et 20 caisses Kirsch de Bourgogne.
Bruxelles. 10 nov G. M. LUCAS, 30, Bienville

SAVON DE MARSEILLE—[illegible] caisses Savon de Marseille, 1re qualité, en magasin et à vendre par
L. CANTIN, 48, Gravier.

TABAC—[illegible] balles en feuilles, Vuelta de Abajo, pour capes, en magasin et à vendre par L. CANTIN
10 nov 48, Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses Havane, blanc, florette et jaune, en magasin et à vendre par
L. CANTIN, 48, Gravier

DRAPS—Draps et castors, satin, [illegible], nouveautés, Bengras, plusieurs balles reçues par le Taglioni, à vendre par A. MARSHAL, 57, Chartres.

MOUCHOIRS Batiste—Une caisse mouchoirs batiste unis en pièces et en cartons, à vendre par
14 n. A. MARSHAL, 57, Chartres

EN débarquement du navire [illegible] de Liverpool—une caisse fil [illegible], à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD
21 nov 21 rue des Magasins

COUVERTURES—En débarquement du navire Malabar, de Marseille—
[illegible] balles couvertures de coton, de 8 à 10 points, des manufactures de Z. Granier, de Montpellier, à vendre à bas prix, par H. DE GOER & RIFFLARD,
21 nov 21, Magasins

VINS DE MARSEILLE—20 barriques vin rouge de la marque Bardot, en débarquement du navire Madison, de Marseille, à vendre par
11 nov—6 AUGUSTE [illegible], 20 rue St Louis

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Montezuma, 50,000 cigares de la Havane, Regalias, Norma, Regalias, Londres, Imperiales, Chandeleurs et Millar. En outre, d'autres marques et qualités, un assortiment complet de différentes marques, à vendre par
21 nov [illegible] & TURPIN, 11 rue Bourbon

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la 3me Municipalité—séance du 4 nov. 1845.
RESOLU qu'à dater de ce jour les ordonnances qui défendent la [illegible] ... [illegible]
[illegible] G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 10 novembre 1845.
[Signé] [illegible] Maire
Pour copie conforme, C. LE GARDEUR, Sec

UNE récompense [illegible] sera donnée à celui qui ramènera [illegible] ... [illegible]

Vingt-cinq piastres de récompense.
PARTI [illegible] ... [illegible]
[illegible] B. BAYHI
Chez Jacques Larose, Vieille Levee